



**HIPPODROME  
TROIS-RIVIÈRES**

**PRÉSENTE**

**LA « SÉRIE QUÉBEC PLUS »  
2018**

**POUR LES CHEVAUX ÂGÉS DE 2, 3, 4 ET 5 ANS EN  
2018,  
ISSUS DE L'ÉLEVAGE QUÉBÉCOIS ET/OU ÉTANT  
DE PROPRIÉTÉ QUÉBÉCOISE**

**ESTIMATION DES BOURSES TOTALES**

**100 000 \$**

---

1850 boul. Des Forges, Trois-Rivières,  
Québec, G8Z 0A2

Téléphone : 819 374-6734

Télécopieur : 819 374-5558

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

**1. DÉFINITIONS :** Dans ce texte, les mots et expressions ci-après ont la signification suivante :

**DIVISION :** Une course faisant partie d'un événement pour lequel les chevaux inscrits doivent être répartis dans plusieurs épreuves en fonction du nombre d'inscriptions.

**INSCRIT :** Cheval qui a fait l'objet d'une inscription à un événement donné conformément aux règles établies.

**POINT :** Unité accordée aux chevaux participant à une épreuve éliminatoire d'un événement, en fonction du classement définitif de ladite épreuve.

**CJQ :** Club Jockey du Québec

**RACJ :** Régie des Alcools, des Courses et des Jeux.

**RÈGLES :** Les Règles sur les courses de chevaux de race Standardbred (c.C-72.1, r.o.2). Toutes ces règles s'appliquent au présent programme.

**2. ÉLIGIBILITÉ :** Tout cheval de race Standardbred, mâle ou femelle, à l'amble ou au trot considéré comme issu de l'élevage québécois en vertu de la politique d'élevage du Club Jockey du Québec et/ou étant de propriété québécoise et avoir une date de transfert, si applicable, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Priorité aux chevaux d'élevages québécois (QM, QP ou QMP). \* (voir condition de non éligibilité)

**3. SÉRIE QUÉBEC PLUS :** La Série Québec Plus 2018 regroupe les chevaux en 4 catégories, chacune d'elle pouvant être divisée par sexe, soit:

2 ANS AMBLE POULICHES ET POULAINS (PEUT ÊTRE DIVISÉE PAR SEXE)

2 ANS TROT POULICHES ET POULAINS (PEUT ÊTRE DIVISÉE PAR SEXE)

3, 4 ET 5 ANS AMBLE POULICHES OU JUMENTS ET POULAINS OU CHEVAUX (PEUT ÊTRE DIVISÉE PAR SEXE)

3, 4 ET 5 ANS TROT POULICHES OU JUMENTS ET POULAINS OU CHEVAUX (PEUT ÊTRE DIVISÉE PAR SEXE)

Un seul événement (finale) sera tenu dans chacune des catégories. L'événement sera constitué de deux éliminatoires (conditionnelles au respect de l'article 9), et d'une finale.

Chaque éliminatoire peut comporter plusieurs divisions et peut être divisée par sexe.

Chaque cheval qui participe à un événement se voit attribuer un nombre de points (voir article 14).

**4. FRAIS :** La Série Québec Plus ne comportent aucuns frais d'inscription, de mise en nomination, de maintien de nomination ni de frais de départ.

**5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CHEVAUX ÂGÉS DE 2, 3, 4 et 5 ANS EN 2018\* :** Pour qu'un cheval puisse prendre le départ d'un événement, le propriétaire, l'agent de ce propriétaire ou l'entraîneur doit:

Procéder à l'inscription du cheval ;

S'assurer de l'éligibilité du cheval à la Série Québec Plus 2018;

S'assurer qu'au moment de l'inscription du cheval pour la course, le nom de ce cheval n'apparaît pas sur la liste de qualification.

Le Club Jockey du Québec se réserve le droit de procéder ou faire procéder, à une vérification de l'âge des chevaux selon les deux critères suivants, soit le certificat d'enregistrement et la dentition du cheval.

**6. PROCÉDURE D'INSCRIPTION :** L'inscription d'un cheval à tout événement est obligatoire et doit être faite au secrétariat des courses de l'Hippodrome 3R avant la date et l'heure prévues de fermeture des inscriptions de l'événement concerné.

Le propriétaire, l'agent de ce propriétaire ou l'entraîneur peut retirer l'inscription avant l'heure de fermeture des inscriptions à l'événement concerné.

Sous réserve de l'article 21, la date et l'heure de fermeture des inscriptions à un événement sont celles apparaissant au calendrier des événements approuvés par la RACJ et diffusé par le CJQ.

**7. ÉCURIE DE RÉTENTION :** Le CJQ se réserve le droit, moyennant préavis, d'exiger que tous les chevaux ou certains chevaux soient amenés dans une écurie de rétention, pour tout événement de la Série Québec Plus 2018. Lors de la rétention, les procédures telles que décrites à la partie IV des Règles de piste s'appliquent.

**8. NON-RESPECT DES CONDITIONS :** Advenant le non-respect d'une ou de plusieurs des conditions d'admissibilité ou de participation à un événement de la Série Québec Plus 2018, un cheval ne pourra prendre part à l'événement concerné.

**9. MINIMUM DE CHEVAUX REQUIS :** Pour qu'une éliminatoire d'un événement soit tenue, un minimum de six (6) inscrits sans quoi, l'éliminatoire pourrait être annulée.

Pour que la finale d'un événement soit tenue, un minimum de six (6) inscrits est requis sans quoi, la finale pourrait être annulée.

**10. DISTANCE DES ÉVÉNEMENTS :** Tous les événements sont disputés sur la distance d'un (1) mille.

**11. ÉLIMINATOIRES ET PARTANTS :** Pour chaque éliminatoire, si plus de dix (10) chevaux sont inscrits pour prendre le départ, l'éliminatoire sera tenu en divisions avec un maximum de dix (10) partants par division.

Chaque éliminatoire sera divisée par sexe si un nombre minimum de 6 partants par division et par sexe est possible, sinon toutes les divisions seront mixtes.

Pour les finales de chacun des événements, le nombre maximal de partants sera de huit (8).

**12. POSITION DE DÉPART :** Les positions de départ pour tous les événements de la Série Québec Plus 2018 sont déterminées par tirage au sort.

Dans toutes les éliminatoires mixtes ou les finales mixtes, les pouliches et/ou les juments auront la préférence d'une position de départ intérieure.

Tous les tirages au sort sont effectués au moyen d'un programme informatique mis à la disposition du CJQ par l'agence Standardbred Canada.

Tous les tirages sont publics et sont effectués au secrétariat des courses de l'Hippodrome 3R à la date et à l'heure de fermeture des inscriptions apparaissant au calendrier des événements approuvés par la RACJ et diffusé par le CJQ.

**13. ÉPREUVE FINALE :** Pour être éligible à la finale d'une catégorie, un cheval devra avoir pris le départ dans les deux (2) épreuves éliminatoires.

Pour chaque événement, les huit (8) chevaux de chaque sexe ayant accumulé le plus grand nombre de points lors des éliminatoires pourront être inscrit pour la finale. Pour compléter un peloton dans une catégorie donnée, advenant une égalité, l'inscrit potentiel sera déterminé par tirage au sort entre les chevaux à égalité de ladite catégorie.

Dans la finale d'une catégorie donnée, si un ou plusieurs des huit (8) chevaux ayant accumulé le plus grand nombre de points lors des éliminatoires n'est pas (ne sont pas) inscrit(s), le 9e cheval et ainsi de suite ayant accumulé le plus grand nombre de points lors des éliminatoires pourra (pourront) être inscrit(s) pour compléter le peloton.

Chaque finale sera divisée par sexe si un nombre minimum de 6 partants par finale et par sexe est possible, sinon la finale sera mixte.

Dans chaque finale, aucun cheval ne sera choisi comme « aussi admissible » advenant un retrait.

**14. POINT :** Dans chaque éliminatoire d'un événement, des points sont attribués à chaque cheval selon sa position d'arrivée :

- 50 points : position d'arrivée 1
- 25 points : position d'arrivée 2
- 12 points : position d'arrivée 3
- 8 points : position d'arrivée 4
- 5 points : position d'arrivée 5
- 1 point : position d'arrivée 6 ou plus

Lorsque des chevaux terminent à égalité dans une course, ces chevaux se partagent également la somme des points auxquels chaque cheval aurait eu droit s'ils avaient terminé la course à des rangs successifs.

Si une éliminatoire est annulée en vertu de l'article 9, chaque cheval inscrit pour cette

Éliminatoire recevra 1 point en guise de compensation.

**15. BOURSES** : Les bourses offertes sont:

Éliminatoire : 4,000 \$ par division

Finale : 10 000 \$ par finale de catégorie.

**16. RÉPARTITION DE LA BOURSE** : L'attribution d'une bourse offerte lors d'une course ou pour une épreuve d'une course est répartie de la façon suivante :

10 partants : 48%, 24%, 12%, 8%, 5%, 3%.

5, 6, 7, 8 et 9 partants : 50%, 25%, 12%, 8%, 5%.

4 partants : 50%, 25%, 15%, 10%.

3 partants : 55%, 30%, 15%.

2 partants : 65%, 35%.

1 partant : 100%.

La bourse offerte est attribuée conformément aux Règles.

**17. PRIME AU PROPRIÉTAIRE** : Tel que définie dans la politique d'élevage du Club Jockey du Québec, une prime sera versée au propriétaire d'un cheval âgé de 2, 3 et 4 ans en 2018 issu d'une jument québécoise et/ou d'un étalon québécois (voir la politique d'élevage du CJQ en annexe). La prime versée sera égale à un pourcentage des gains récoltés par le cheval dans les courses de la Série Québec Plus en 2018.

**18. PRIME À L'ÉLEVEUR** : Tel que définie dans la politique d'élevage du Club Jockey du Québec, une prime sera versée à l'éleveur d'un cheval âgé

de 2, 3 et 4 ans en 2018 issu d'une jument québécoise et/ou d'un étalon québécois (voir la politique d'élevage du CJQ en annexe). La prime versée sera égale à un pourcentage des gains récoltés par le cheval dans les courses de la Série Québec Plus 2018.

**19. RÉMUNÉRATION DES CONDUCTEURS** : Le Club Jockey du Québec se réserve le droit de prélever un montant égal à 5% de chaque part de la bourse gagnée par un cheval, en plus de toutes les taxes applicables, pour les remettre au conducteur de ce cheval.

**20. RÉMUNÉRATION DES ENTRAÎNEURS** : Le Club Jockey du Québec se réserve le droit de prélever un montant égal à 5% de chaque part de la bourse gagnée par un cheval, en plus de toutes les taxes applicables, pour les remettre à l'entraîneur de ce cheval.

**21. MODIFICATION AU CALENDRIER** : Le Club Jockey du Québec se réserve le droit d'apporter des modifications aux dates et lieux apparaissant au calendrier des événements de la Série Québec Plus 2018 sous réserve de l'approbation de la RACJ. Le CJQ prendra les moyens nécessaires pour informer la clientèle visée.

**22. INTERPRÉTATION** : Les conditions d'admissibilité et de participation aux événements de la Série Québec Plus 2018 ont été approuvées par le Club Jockey du Québec et la RACJ.

Toute interprétation du présent programme est du ressort exclusif de la RACJ.

**\*Non éligible – Poulliche ou poulains de 2 ans ayant des gains de plus de 7,500\$ à vie en date du 10 septembre 2018, sans allocations.**

**Non éligible - Poulains/ chevaux et poulliche/ juments de 3, 4 et 5 ans ayant des gains de plus de 15, 000\$ à vie en date du 10 septembre 2018, sans allocations.**

## CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

### **2 ans amble poulains et pouliches :**

Endroit : Hippodrome 3R

Dates :

Première éliminatoire : Dimanche 16 septembre 2018

Deuxième éliminatoire : Dimanche 30 septembre 2018

Finale : Dimanche 7 octobre 2018

### **2 ans trot poulains et pouliches :**

Endroit : Hippodrome 3R

Dates :

Première éliminatoire : Dimanche 23 septembre 2018

Deuxième éliminatoire : Dimanche 30 septembre 2018

Finale: Dimanche 7 octobre 2018

### **3, 4 et 5 ans amble poulains ou chevaux et pouliches ou juments :**

Endroit : Hippodrome 3R

Dates :

Première éliminatoire : Dimanche 14 octobre 2018

Deuxième éliminatoire : Dimanche 21 octobre 2018

Finale : Dimanche 28 octobre 2018

### **3, 4 et 5 ans trot poulains ou chevaux et pouliches ou juments :**

Endroit : Hippodrome 3R

Dates :

Première éliminatoire : Dimanche 14 octobre 2018

Deuxième éliminatoire : Dimanche 21 octobre 2018

Finale: Dimanche 28 octobre 2018



# LA « SÉRIE QUÉBEC PLUS » 2018

**Application officiel\***

**La date limite pour inscrire est le 10 septembre 2018**

Nom du cheval :
Age :
Allure :
Propriétaire(s) :
Entraîneur :
Téléphone :
Email :

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**\*Non éligible – Pouliche ou poulains de 2 ans ayant des gains de plus de 7,500 à vie en date du 10 septembre 2018, sans allocations.**

**Non éligible - Poulains/ chevaux et pouliche/ juments de 3, 4 et 5 and ayant des gains de plus de 15, 000\$ à vie en date du 10 septembre 2018, sans allocations.**

